



2^{ème} Journée régionale des élus

Le 17 octobre 2017 à Villegly (Aude)

**« Mobiliser plus de bois
pour plus d'économie locale »**

Compte rendu des présentations et des échanges



COLLECTIVITES FORESTIERES OCCITANIE
Les Athamantes n°4 – 740, Avenue des Apothicaires – 34 090 MONTPELLIER
Tél/fax : 04 11 75 85 17
occitanie@communesforestieres.org

En introduction, Francis CROS, Président des Collectivités forestières Occitanie remercie l'ensemble des participants de leur présence à cette 2^{ème} journée régionale des élus des Communes forestières.

Il remercie l'ensemble des partenaires de cette journée (Région, DRAAF, ADEME ainsi que l'association France Bois Forêt) et tout particulièrement le Conseil départemental de l'Aude qui accueille cette journée dans leurs locaux de Villegly. Pour rappel, la première journée, tenue en 2015 avait traité des généralités concernant la forêt et le bois. Cette 2^{ème} journée s'est orientée vers la mobilisation du bois et le rôle central de l'élu dans cet objectif.

Le but de ces journées est d'avoir un regard politique sur les questions liées à la forêt et à la filière bois afin de bâtir les stratégies de demain sur la filière forêt-bois régionale.

Gisèle JOURDA, Sénatrice de l'Aude, Adjointe au Maire de Trèbes (11) rappelle son attachement aux questions forestières. Elle indique qu'elle soutiendra la forêt au niveau de l'assemblée nationale et notamment sur les moyens alloués à celle-ci. Elle défendra également les intérêts de la filière forêt bois, insistant sur ses propositions pour trouver des moyens financiers en vue de permettre le reboisement.

Alain GINIES, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aude en charge de l'Environnement et de l'Agriculture excuse le Président, André VIOLA, retenu par ailleurs. La forêt est un axe important de développement dans l'Aude. Elle représente un enjeu économique important pour le département par le nombre d'emplois qu'elle génère et le nombre d'entreprises qu'elle représente.

Plusieurs interventions sur différents sujets se sont déroulées tout au long de la journée. L'essentiel des éléments et des questions/réponses évoquées en séance est repris ci-dessous.

1 Rôle et responsabilité des élus par rapport au foncier forestier : une solution pour mobiliser plus

1.1 Evolutions règlementaires

Les collectivités peuvent jouer un rôle important dans l'émergence ou la mise en application de la plupart des démarches liées au foncier, aux côtés des acteurs directement concernés : propriétaires privés, centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), Conseils départementaux, services de l'Etat, SAFER, etc.

La loi confère aux communes plusieurs outils en matière d'acquisition de forêts : droit de préemption, droit de préférence ou encore procédure des biens vacants et sans maître. Les récentes évolutions législatives ont par ailleurs renforcé ces moyens d'intervention :

Droit de préférence au profit de la commune

Permet à la commune d'être informée de la vente de parcelles classées au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie de moins de 4 hectares sur son territoire. Ce droit ne confère pas à la commune la priorité sur les voisins, puisque le vendeur choisira librement à qui céder son bien en cas de « concurrence ».

Droit de préemption au profit de la commune et de l'Etat

Lorsqu'un bien relève de l'exercice du droit de préférence, la commune dispose d'un droit de préemption si le bien en vente est contigu à une parcelle boisée soumise au régime forestier lui appartenant.

Procédure des biens vacants sans maître

Pour les biens sans propriétaire connu et pour lesquels la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de 3 ans ou a été acquittée par un tiers, la loi d'avenir a simplifié les démarches : l'identification de ces biens, qui était auparavant à la charge des Maires, est désormais confiée aux services de l'Etat qui doivent en adresser la liste aux communes.

Cette procédure permet ensuite aux communes de devenir propriétaire de ces biens.

Les communes, à partir de ces outils, peuvent aller plus loin. Des démarches en faveur de l'implication des collectivités dans la mise en valeur du foncier forestier se mettent en place. Des expérimentations sont menées afin de mobiliser l'ensemble des leviers à disposition des collectivités pour intervenir sur le foncier forestier.

1.2 L'exemple de la Communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc

C'est actuellement le cas sur la communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Dans le cadre d'un partenariat SAFER / Communes forestières une étude exhaustive des biens vacants et sans maître et du foncier public non géré a mis en évidence un « pool » foncier potentiellement récupérable par les communes. Cette action mettra aussi à disposition des élus les outils nécessaires pour :

- Évaluer la pertinence de récupérer ce foncier
- Faire les démarches nécessaires à cette récupération
- Gérer le foncier qui sera récupéré
- Continuer à surveiller le foncier du territoire et être informé des opportunités

1.3 Questions et remarques de l'assemblée

Les services fiscaux n'appellent pas les impôts fonciers si l'impôt est inférieur à 12€. Les élus indiquent qu'il serait nécessaire de bien identifier les raisons pour lesquelles les impôts n'ont pas été payés : soit les services fiscaux ne les ont pas appelés, soit l'absence de paiement est due à d'autres raisons qu'il conviendrait d'identifier.

Vis-à-vis des biens vacants et sans maître que les communes intégreraient dans leur patrimoine forestier, il est précisé que ces dernières ont légalement 5 ans pour les soumettre au régime forestier.

Une autre question a porté sur l'accompagnement possible pour restaurer les terrains après un incendie. Les Communes forestières accompagnent leurs adhérents dans cette action d'animation pour trouver les meilleures solutions. Dans le cadre du Régime forestier, l'ONF peut également apporter un conseil en matière de reboisement.

2 Pourquoi mobiliser plus de bois

2.1 Intervention Gildas TOULLEC, Région Occitanie

Une forêt largement présente en Occitanie

- 2ème forêt française : 2,6 Million ha (35%)
- 20% de la forêt sous Document de Gestion Durable
- 60 % jugée difficile d'exploitation (pente)
- 80% détenue par 430 000 propriétaires privés

Au niveau de la forêt publique :

- Elle représente 20% de la forêt régionale (600 000 ha), dont 237 000 ha de forêt communale, 1 179 communes forestières
- Elle capitalise 45 Millions de m³ sur pieds en forêt des collectivités

Au niveau de la récolte :

- Ouest Occitanie (ex Midi-Pyrénées) : 45% de production biologique annuelle récoltés
- Est Occitanie (ex Languedoc-Roussillon) : 25 % de production biologique annuelle récoltés
- Les forêts des collectivités s'accroissent de 1,5 Million de m³ tous les ans. La mobilisation des bois est inférieure à 500 000 m³/an.

Il existe donc de véritables marges de progrès de la filière bois en région.

L'orientation de la politique régionale

En 2015, un des axes du contrat AGIR 2 était clairement identifié sur « Mobiliser et renouveler durablement la forêt ». Un des 3 objectifs de cet axe était dédié à la mobilisation des bois « Mobiliser la ressource forestière en lien avec les marchés ». **Il s'agit là d'un sujet important de la politique régionale, à construire aujourd'hui à l'échelle de la nouvelle région Occitanie.**

Des moyens d'actions sont déjà mis en œuvre :

- Mesures Desserte des PDR (Programmes de Développement Rural)
- Aide à l'équipement des Entreprises de Travaux Forestiers (PDR LR) et soutien à la mobilisation par câble (Dispositif Ouest Occitanie)
- Mesures SLDF (Stratégie Locale de Développement Forestier)

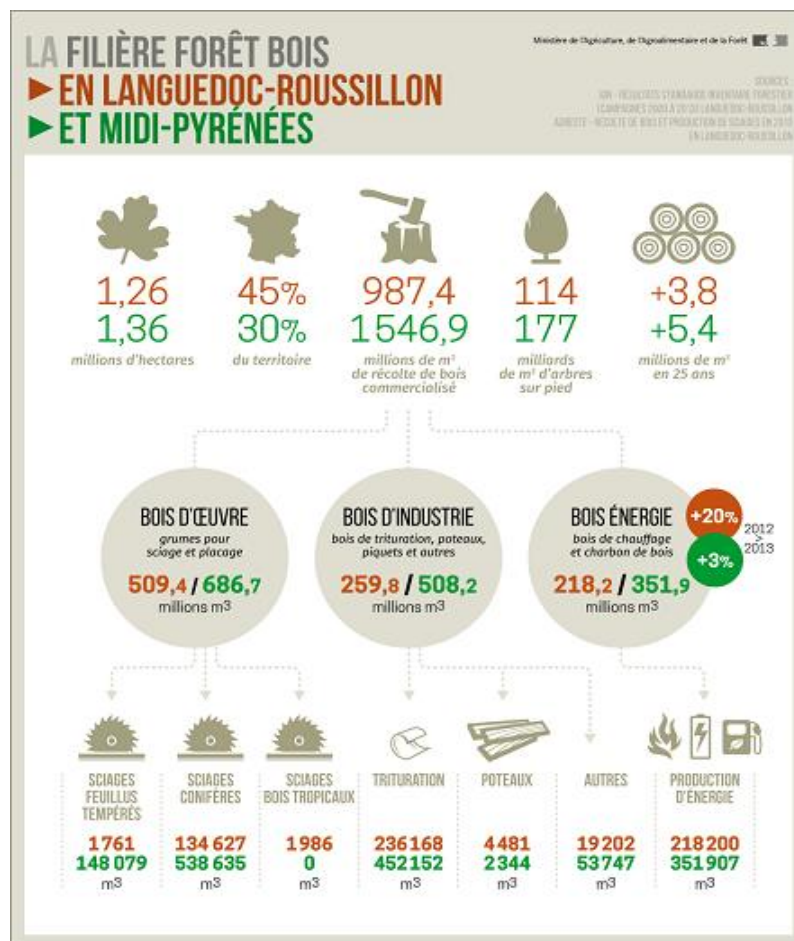
2.2 Intervention de Anne CATLOW, DRAAF Occitanie

Un enjeu : une meilleure valorisation des bois des territoires en Occitanie

La filière bois est le 2^{ème} secteur déficitaire dans notre balance commerciale nationale (export de grumes, import de produits finis). Pourtant la filière bois est une opportunité pour créer de la valeur dans les territoires ruraux.

En région Occitanie, la récolte annuelle de bois est de 2,4 Mm³ avec une identification de 1,36 M³ sous-exploités (ADEME, 2015).

Le Plan Régional forêt bois qui va être prochainement construit, permettra de dresser les orientations de la filière pour répondre à ces problématiques.



Les leviers d'actions

Plusieurs leviers d'actions sont identifiés :

- Travailler sur l'amont

- Augmenter les surfaces prévues en coupes (Approbation des documents d'aménagement : vérification des éventuelles mises en réserve inexploitées) ;
- Investir dans les infrastructures en forêt et sur la commune (Desserte forestière (aides) : création et entretien, Levée des points noirs sur la voirie communale) ;
- Investir en forêt pour la sylviculture (Plantations, y compris lorsque régénération ne marche pas, éclaircies) ;
- Favoriser le développement de la contractualisation avec les transformateurs ;
- Développer la vente de bois façonné sous contrat indexé ;
- Donner de la visibilité aux transformateurs et par effet ricochet aux ETF, garantir des volumes ;
- Mettre en œuvre le Contrat d'Objectifs et de Performances Etat-ONF-Communes forestières.

- Développer l'aval

- Développer de la commande publique
- Développer la traçabilité des bois (en cours sur le Massif Central)
- Investissement en forêt, notamment dans les forêts « rentables »
- Développer les démarches territoriales : valorisation des bois locaux au travers de la commande publique

2.3 Questions et remarques dans la salle

Plusieurs communes s'interrogent sur :

- La problématique d'avoir des acteurs crédibles de la transformation et de la valorisation des bois sur les territoires pour créer de la valeur ajoutée ;
- La difficulté pour ces acteurs d'obtenir de la lisibilité sur les marchés du bois pour leur permettre de réaliser des investissements ;
- La diminution globale des aides à la forêt, notamment sur la desserte ;
- La disparité des aides entre les 2 anciennes régions liées aux financements européens alors qu'il y a désormais une seule Région, elle-même instructrice de ces financements européens. Ceci entraîne une la crainte de ne voir une éventuelle harmonisation qu'à la baisse...
- La quasi absence de financements liés à la replantation et au reboisement ;
- La problématique des avances de trésorerie, pour lesquelles des réponses sont apportées par la Région pour les entreprises, mais non pour les communes, alors qu'il faudrait tendre vers du bois façonné (avec avance des communes).

Un des éléments de réponse apporté réside en la nécessité de faire évoluer les modes de ventes des bois. La vente en bord de route (exploitation par le propriétaire) et/ou la contractualisation entre le propriétaire et l'utilisateur sont des pistes à développer rapidement. Des fonds d'amorçages (avances de trésoreries pour les communes qui effectuent la vente en bord de route) ont été mis en place dans d'autres régions pour pallier les éventuelles difficultés rencontrées par les communes sur ce mode de vente.

Il est également précisé que la question des financements liés au reboisement/replantation sera prochainement abordée lors d'un colloque le 27 octobre à Mende.

3 Le rôle central de l'élu dans la mobilisation du bois

3.1 Rôles et responsabilités des élus en lien avec la forêt

L'élu a plusieurs rôles et responsabilités qui peuvent avoir un effet de levier sur la forêt et la valorisation du bois :

- **Propriétaire de forêts**
 - Élu décideur de l'orientation de la sylviculture et de la destination

- des produits
 - ONF gestionnaire
- **Aménageur du territoire**
 - Elu décide de destination des surfaces au travers des documents d'urbanismes
 - Elus acteurs de démarches (regroupement foncier, zones d'activités dédiées...)
- **Responsable de la sécurité**
 - Elu a un rôle de police
 - Elu prévient les risques (inondation par ruissellement après coupes, glissements de terrain...)
- **Maître d'Ouvrage**
 - Investissements : utilisation du bois local pour la construction, la rénovation et les aménagements
 - Fonctionnement : Utilisation du bois local pour le chauffage, l'entretien des bâtiments et les réparations

3.2 Elu : pilier central sur son territoire

L'élu garant de l'intérêt général

La forêt est présente sur toutes les communes, qu'elle soit privée, communale ou domaniale.

Pour mobiliser les bois, les voiries communales vont forcément être empruntées.

L'élu doit être tenu au courant et associé à l'ensemble des activités présentes sur son territoire. Cela lui permet d'informer des problématiques éventuelles et de prendre les dispositions nécessaires avant d'arriver à une situation de blocage.

L'élu doit prévenir les professionnels de la forêt d'éventuelles contraintes routières de son ressort lorsqu'elles sont programmées.

L'élu est le garant de l'intérêt général. Il est le seul légitime pour arbitrer des décisions qui impactent son territoire, indépendamment des enjeux de chaque acteur impliqué.

Elu acteur ou partenaire

L'élu peut avoir une démarche active pour faire avancer les dynamiques sur son territoire :

- Porter des démarches territoriales de type Charte Forestière de Territoire pour avoir une action de dynamisation économique, sociale et environnementale de la forêt, partagée avec les acteurs du territoire,
- Etre acteur de la commercialisation des bois en changeant de mode de vente, en créant des contacts directs avec les clients,
- Développer à l'initiative de la collectivité des plateformes Bois-énergie, des plateformes de tri des bois

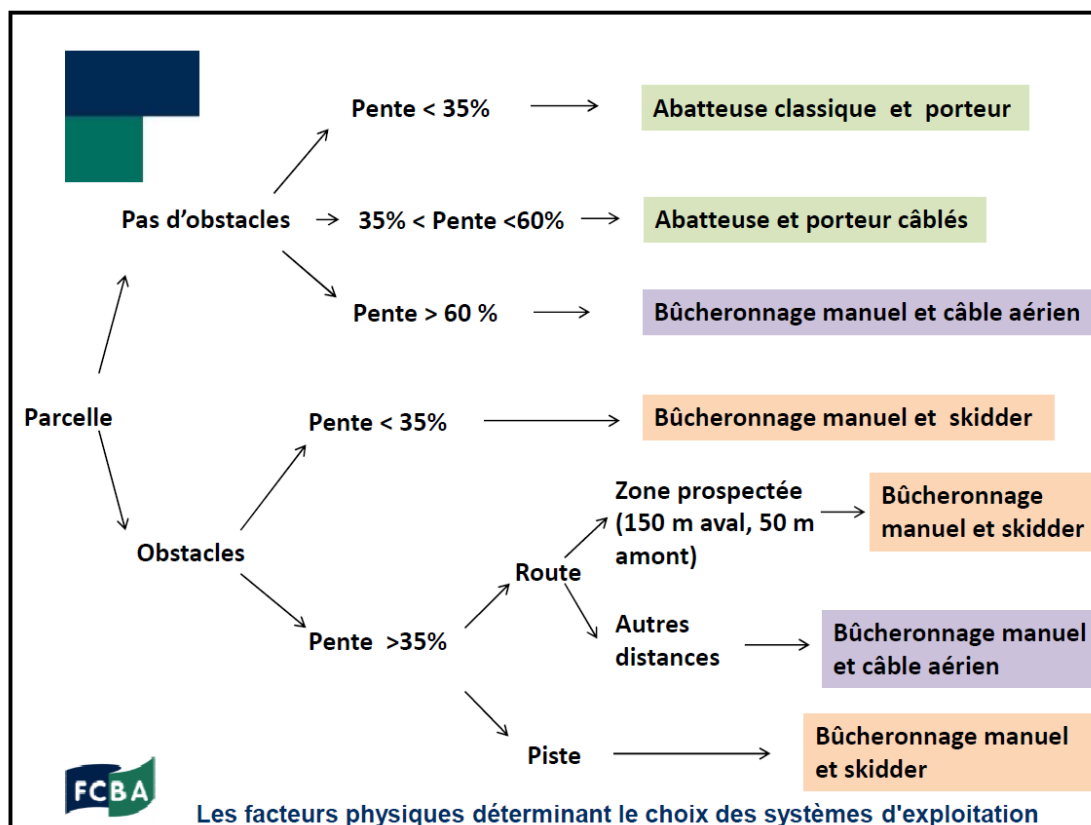
- Être porteur de création de dessertes forestières, mettre en place des DIG pour y parvenir

L'élu peut également être partenaire de démarches initiées par d'autres acteurs. Il fait alors valoir sa position et son point de vue, mais ne maîtrise pas les orientations prises en totalité. Il se confère à la législation pour favoriser ou s'opposer à ses orientations.

4 Retour d'expérience sur la mobilisation en forte pente : enjeux de massification et solutions contractuelles

4.1 Principe

Différentes manières de récolter le bois existent. Le mode d'exploitation dépend pour partie de la pente de la parcelle à exploiter.



Dans le cas du dossier Pyrénéen, les exploitations par abatteuses câblées permettent d'aller jusqu'à 70% de pente.

4.2 Points de repère du dossier mis en œuvre sur les Pyrénées

2009-2015

Les Communes forestières et l'ONF ont réalisé une étude et un chantier test (Gerde et Lies (65)). Les résultats ont montré un portefeuille de coupes important et un volume de bois mobilisable disponible avec des engins de forte pente sur les Hautes

Pyrénées, essentiellement en forêt communale.

Ces coupes se caractérisent par :

- La pente : allant jusqu'à 70% ;
- L'essence : résineux en plantation ;

Une partie de ces coupes se situent sur des parcelles issues du Fonds Forestier National.

En accord avec les acteurs économiques, l'objectif de garantie de travail pour 15 000 m³ minimum / an est fixé : il permet de garantir l'amortissement des machines sur les premières années de fonctionnement.

L'objectif de « bois + » mobilisé est donc de 45 000 m³ sur 3 ans, avec poursuite de l'activité ensuite.

2016

L'ONF et les Communes forestières souhaitent stabiliser une exploitation de travaux forestiers sur la base de ce planning de coupes.

- Un nouveau test est réalisé à Gerde en juin 2016
- L'appel à projet Dynamic Bois « Pic EN' Bois » porté par le PETR du Pays des Gaves, en coordination avec les 2 autres PETR de la zone montagne intègre le projet et le complète. Les principaux acheteurs et acteurs économiques du massif sur la zone Hautes Pyrénées y sont associés.
- L'ONF prépare un marché portant sur l'achat de prestations d'exploitation forestière en zone montagneuse. Ces prestations se décomposent comme suit : prestations d'abattage, de façonnage et de débardage de bois résineux et feuillus (maximum de 10%) représentant un volume compris entre 45 000 et 60 000 m³, dans une zone à forte pente de l'ordre de 40 à 70 %.
- Les produits des coupes sont : Bois d'œuvre, Bois canter, Bois d'Industrie/Bois-énergie (BIBE).

Un prestataire est retenu en septembre 2016.

En octobre 2016, le prestataire retenu est intégré dans le comité technique qui se met en place pour le suivi de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME Dynamic Bois sur les Hautes Pyrénées.

Des études complémentaires sont prévues pour étendre la démarche aux autres départements, en adaptant le matériel à d'autres enjeux (peuplements en bandes feuillus-résineux, peuplement feuillus réguliers...), tout en suivant avec attention les conditions d'optimisation des travaux d'exploitation et en capitalisant sur les premiers enseignements des Hautes Pyrénées.

4.3 Questions et remarques dans la salle

Les élus s'interrogent sur les possibilités d'exploiter les zones faciles et difficiles en

même temps. Une réponse consiste à effectuer une complémentarité entre les chantiers à la fois de piémont et de montagne pour permettre à des ETF de se positionner et de mutualiser les travaux et investissements. La préparation de « portefeuilles de coupes » permet également aux entreprises d'avoir de la souplesse entre les chantiers en fonction de la météo par exemple et de massifier l'offre dans un objectif de péréquation économique sur les coupes.

Les élus indiquent que ces solutions sont intéressantes, mais qu'il faut être vigilant à ne pas créer de situations de monopole de certaines entreprises sachant également que peu d'ETF ont le capital suffisant pour investir sur ce type de matériel (2-3).

Les élus ont également demandé si l'ONF était favorable à la contractualisation. La réponse est apportée qu'il s'agit d'un des axes du COP et qu'une réunion spécifique sur ce sujet est programmée entre les Communes forestières et l'ONF en janvier 2017.

5 Retour d'expérience d'un massif non mobilisé à un massif dynamique incluant la gestion des risques

5.1 Objectifs de l'action

L'objectif a été de regrouper des communes dans un intérêt commun de mobilisation de bois.

L'action s'est inscrite dans le cadre d'une dynamisation de massif communal de Pin d'Alep dans le Minervois (8 forêts communales formant un massif de plus de 1 300 ha limitrophe Hérault/Aude).

5.2 Déroulé de l'action

Le massif n'avait pas été mobilisé auparavant. Un réseau d'élus compétents, mettant des coupes à la vente et capable de trouver les solutions faces aux diverses problématiques forestières a été constitué.

Sur ce massif interdépartemental qui représente une entité homogène majoritairement communale, les élus ont dû faire face à plusieurs problématiques (gestion du public, mobilisation des bois, DFCI...).

Cependant ces problématiques forestières n'avaient, jusque-là, trouvé aucun écho auprès des collectivités concernées.

La communication entre les communes composant le massif était bonne mais réduite au strict minimum, souvent pour la résolution de problèmes ponctuels (continuité d'une desserte suite aux intempéries, fréquentation du massif par des raveurs...).

De plus, l'engagement des communes face à ces problèmes était très variable.

Dans ce contexte, les premières actions ont été de vulgariser et de proposer des démonstrations, pour très vite aboutir à des réalisations concrètes.

Grâce à l'implication de deux élus, une action commune a pu démarrer par une réunion technique. Par la suite toutes les actions se sont naturellement mises en place :

- Liaison commercialisation et création d'une « zone à défendre » ;
- Mise en place d'un portique « anti rave » partagé entre plusieurs communes ;
- Ventes de coupes ;
- Participation à la démarche de qualification du pin d'Alep ;
- Mise en place de mesures après incendie.

Cette action a donc abouti à une mise en gestion de ce massif très opérationnelle, mais en plus permet d'offrir aux élus de nombreuses perspectives partagées : rationalisation des accès, mise en place d'une coordination formelle pour envisager les coupes et travaux futurs...

5.3 Questions et remarques dans la salle

La SAFER indique qu'il s'agit d'une bonne occasion pour les communes d'acquérir les parcelles après un incendie. Les communes répondent qu'il s'agit généralement de problématiques budgétaires pour elles pour permettre l'acquisition.

Un élu fait remarquer que Aiguevive (Eric Faure) : chasse et gros gibier/constat de refus coupe d'exploitation perçu comme antagoniste/activité chasse

Rq : Coupures de combustibles ? Elles ne fonctionnent que celles qui sont dans le sens du vent et si bien dimensionnée.

Sam Pont : remarque sur l'évolution comportement /chasse : chasseur de gros gibier en demande coupe sur secteur de l'Hérault

6 Mobiliser plus de bois en développant la consommation locale

6.1 Syndicat mixte de la Vallée du Galeizon

La vallée du Galeizon s'étend sur 8 800 hectares environ, s'étageant de 141 à 924 mètres d'altitude. Elle est composée d'une diversité naturelle et architecturale importante due en grande partie aux différentes roches qui la composent.

Son paysage est marqué par la présence d'un patrimoine culturel cévenol et par un patrimoine minier en aval. La vallée compte 2 600 habitants.

La forêt est largement présente sur ce territoire et essentiellement représentée par du Pin maritime.

6.2 Les enjeux en lien avec la forêt

- Véritable ressource, donc richesse économique et sociale pour le territoire
- L'approche ne peut qu'être multifonctionnelle
 - Problématique incendie
 - Enjeux forestiers
 - Risques naturels
 - Tourisme, paysages
- Acceptabilité des coupes
 - Réintroduire la logique de sylviculture
 - Plus facile si valorisé localement (analogie avec exploitation des mines)
 - Communication nécessaire
- Grands projets / grands besoins :
 - Centrale biomasse Pierrelatte (1 50 000 T/an)
 - Centrale biomasse Gardanne (300 000 T/an)
 - Papeterie de Tarascon

6.3 Le territoire s'organise et se mobilise

Les collectivités portent des projets de valorisation locale des bois

- Chaufferies bois alimentées en bois local (St Michel, Lamelouze, St Martin et Cendras) avec pour certaines une démarche locale d'approvisionnement en plaquettes grâce à une convention de gestion des bois communaux par une association d'insertion locale
- Expérimentation autour du Pin maritime : le Pin maritime des Cévennes possédant de meilleures propriétés que celui des Landes). Plusieurs possibilités de valorisation ont été étudiées
- Bâtiment en Pin maritime : Projet de maison des professionnels de santé à Cendras. Bois issus de la forêt communale, sciage et charpente sur la commune ou communes voisines, essences locales
- Plusieurs projets de valorisation des essences locales (chimie verte...)

6.4 Des enjeux locaux et d'avenir

Les projets s'inscrivent dans une volonté de vitrine et de reproductibilité. Le lien avec des démarches de massifs tel que la traçabilité de bois qui se met en place sur le Massif Central (Bois des Territoires du Massif central) ou des logiques de mutualisation des problématiques sont au cœur des projets.

L'acceptabilité de l'exploitation des bois sur ce territoire est à rapprocher avec l'approbation de l'exploitation des mines auparavant qui faisait la fierté des habitants malgré toutes les contraintes induites par cette activité.

Toute l'acceptabilité réside dans le fait que les habitants vivent de cette ressource et que les bénéfices viennent équilibrer les contraintes imposées au territoire.

Le bois doit être exploité par les acteurs locaux et prioritairement pour les besoins des acteurs locaux.

6.5 Questions et remarques de l'assemblée

Un élu fait remarquer que l'impact des coupes de bois sur le paysage doit être pris en compte mais doit être également relativisé. Effectivement, les paysages ont beaucoup évolué depuis 50 ans avec les accrues forestières. Il fait remarquer que les plans paysages actuellement discutés n'auraient sans doute pas été acceptés il y a quelques dizaines d'années si les personnes avaient eu connaissance du paysage d'aujourd'hui. Tout ceci est très subjectif.

La SAFER fait remarquer qu'il est possible de faire de la restructuration foncière avec les forêts domaniales de l'Etat, notamment sur des forêts issues d'ancienne exploitations minières.

7 Conclusions de la journée

En conclusion, Francis CROS synthétise les enjeux présentés tout au long de la journée.

L'élu a un rôle central dans la gestion et la mobilisation des bois. Il est initiateur de dynamiques locales qui doivent se construire à une échelle territoriale.

- L'élu impulse des dynamiques innovantes en se positionnant comme leader dans une logique d'intérêt général ;
- L'élu doit impulser des logiques de regroupement (public/public, voire public/privé)

Il indique que la mobilisation supplémentaire de bois doit se construire dans une logique d'augmentation de leur utilisation dans les territoires.

Il est nécessaire de travailler à la fois sur les solutions liées à une meilleure mobilisation de nos bois, mais également sur l'utilisation locale par le développement et le soutien des démarches des territoires.

Des outils existent pour garantir ces circuits courts (notamment la traçabilité des bois), tout comme pour la mobilisation (contrat, vente bord de route...).

Tout cela doit se construire dans une logique de gagnant-gagnant. Une meilleure gestion des forêts bénéficie à l'aval de la filière et inversement. Les liens urbain/rural doivent être développés.

Il rappelle qu'une problématique ne doit cependant ne pas être oubliée. Il s'agit du reboisement afin qu'il n'y ait pas de creux dans la production. Un colloque national est d'ailleurs programmé sur ce sujet à Mende le 27 octobre prochain.

Enfin, il termine en remerciant l'ensemble des participants de leur présence et des échanges qui ont pu se tenir. Il invite chacun à faire remonter leurs questions et

attentes auprès du réseau des Collectivités forestières Occitanie et donne rendez-vous en 2017, pour une nouvelle journée régionale des élus.

Collectivités forestières Occitanie, octobre 2016

Annexes

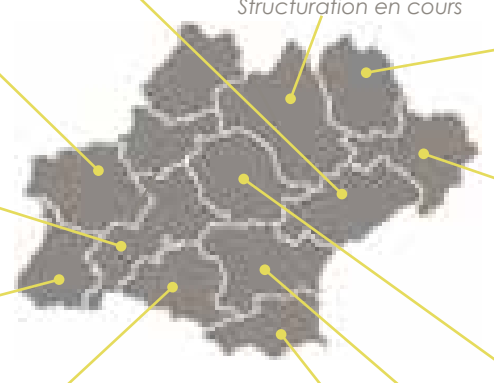
Présents :

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE	FONCTION
ABEL	Jean-Pierre	Commune de Bolquère (66)	Maire
ALCARAZ	Alix	Sénat	Attaché parlementaire
ALEX	Bertrand	Commune de Paulhan (34)	Adjoint
ALLIES	Max	Commune de Castanet le Haut (34)	Maire
ARNAUD	Pierrette	Commune de Paulhan (34)	Adjoint
BAUX	Daniel	Communes forestières des PO	Président
BETOIN	Sven	Collectivités forestières Occitanie	Chargé de mission Bois Energie
BLANC	Jacques	Commune de Noailhac (81)	Conseiller
BOLTZ	Jean- Claude	Saint-Geniès de Varensal (34)	Maire
BOUISSET	Jean-Pierre	Commune de Cuxac-Cabardès (11)	Adjoint
CALMEL	Yves	Ventenac-Cabardès (11)	Maire
CASTAN	Michel	Union Grand Sud des Communes forestières	Président
CATLOW	Anne	DRAAF	Chef d'unité Filières et territoires
CAZALS	Serge	Communes forestières du Tarn	Président
CLEMENTE	Cédric	Communes forestières du Gard	Président
COUDERC	Henri	Communes forestières Lozère	Président
CROS	Francis	Communes forestières Occitanie	Président
DE LA ROCQUE	Claudine	Collectivités forestières Occitanie	Chargée de mission Démarches territoriales
DEMATEIS	Daniel	Commune de Sénéchas (30)	Conseiller Municipal
DEVES	Olivier	Communauté de Communes des Hautes Cévennes (30)	Conseiller communautaire
DUCLAVE	Jean	Communes forestières du Gers	Président
DUNYACH	Jean- François	Commune de Reynes (66)	Maire
ENGELVIN	Gérard	Commune de Paulhan (34)	Adjoint
FABRE	Eric	Aigues-Vives (34)	Adjoint
FABRE	Léa	Collectivités forestières Occitanie	Chargée de mission Démarches territoriales
FOURLON	Jean-Pierre	Commune de Caudiès-de-Fenouillèdes (66)	Maire
FOURNIL	Geneviève	Commune de Laure Minervois (11)	Adjointe
FRANCHET	Francis	Commune de Vira (66)	Maire
GASQ- BARES	Geneviève	Condom d'Aubrac (12)	Maire
GINIES	Alain	CD 11	Vice-Président
GONZALEZ	Alvaro	Lourdes – PLVG (65)	Chargé de mission Forêt-Bois
JALIBERT	Gérard	Communes forestières de l'Aude	Vice-Président
JIMENEZ	Hélène	Communes forestières de l'Hérault	Chargée de mission Bois Energie
JOURDA	Gisèle	Sénatrice de l'Aude	

LACUBE	Jean-Louis	Commune des Angles (66)	Adjoint
LAIZE	Alexandre	Charte forestière de territoire Haute Vallée de l'Aude	Animateur
LONJON	Philippe	Collectivités forestières Occitanie	Directeur
MALAVIEILLE	Christian	Communes de Javols (8)	Maire
MENDES	Jacques	Communes de Rosis (34)	Maire
OLMOS	Martine	Communes d'Azillanet (34)	Maire
PEGUE	Justin	PNR Aubrac	Stagiaire
PELLIER	John	Collectivités forestières Occitanie	Chargé de mission Bois Construction
PERGET	Thomas	Collectivités forestières Occitanie	Chargé de mission Bois Energie
PIEDRA	Raphael	Commune de Trèbes (11)	Conseiller Municipal
PONS	Laurent	CC Pays Viganais	Vice-Président
PONT	Samuel	Collectivités forestières Occitanie	Chargé de mission Forêt-Bois Energie
RESPLANDY	Patrick	Bize-Minervois (11)	Adjoint
ROUSSET	Olivier	ONF	Directeur territorial
SALVAYRE		Expert-Comptable	
SANSPEUR	Cécile	Collectivités forestières Occitanie	Chargée de mission Démarches territoriales
SAVOUREY	Grégoire	Charte forestière de territoire Vallée de l'Agly	Animateur
SAVOY	Gérald	SAFER	Chargé de Mission
SENAFFE	Irène	Collectivités forestières Occitanie	Directrice Adjointe
SERIN	Monique	Commune de Montferrier (09)	Adjointe
SOULA	Pierre	Communes forestières de l'Ariège	Président
TOULLEC	Gildas	Région	Chargé de Mission
VIDAL	Guy	Commissaire aux comptes	
VIDAL	Philippe	Expert-comptable	
VIVET	Benjamin	PNR Aubrac	Animateur CFT

Collectivités forestières Occitanie

Les élus du réseau en Occitanie



Francis CROS
Président Union Régionale
Président Communes forestières de l'Hérault
Président de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc

Jean DUCLAVÉ
Président Communes forestières du Gers
Maire de Magnan

Denis MARTIN
Membre du Bureau
Président Communes forestières de Haute-Garonne
Maire d'Estéons

Jacques BRUNE
Vice-Président Union Régionale
Président Communes forestières des Hautes-Pyrénées
Maire de Baudéan

Pierre SOULA
Président Communes forestières de l'Arrière

Daniel BAUX
Président Communes forestières des Pyrénées-Orientales
Maire de La Bastide

Henri COUDERC
Membre du Bureau
Président Communes forestières de Lozère
Vice-Président de la Communauté de Communes Florac - Sud Lozère

Cédric CLEMENTE
Président Communes forestières du Gard
Adjoint à la commune de Lirac

Serge CAZALS
Trésorier Union Régionale
Président des Collectivités forestières du Tarn
Adjoint d'Anglès

Jacques GALY
Secrétaire Union Régionale
Président des Communes forestières de l'Aude
Maire de Lapradelle - Puilaurens

Structuration en cours

Vos interlocuteurs techniques

Philippe LONJON
Directeur
philippe.lonjon@communesforestieres.org
06 78 11 75 83

John PELLIER
Responsable
Bois construction
Gard et Lozère
john.pellier@communesforestieres.org
06 13 55 09 10

Irène SENAFFE
Directrice Union Grand Sud Responsable
irene.senaffe@communesforestieres.org
06 60 37 29 82

Sven BETOIN
Responsable
Bois énergie
Gers
sven.betoin@communesforestieres.org
06 09 02 44 54

Léa FABRE
Chargée de mission
Démarches territoriales
Hérault
lea.fabre@communesforestieres.org
06 78 11 75 83

Cécile SANSPEUR
Chargée de mission
Démarches territoriales
Aude
cecile.sanspeur@communesforestieres.org
06 28 47 20 34

Thomas PERGET
Chargé de mission
Bois énergie
Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne
thomas.perget@communesforestieres.org
06 04 06 59 15 v

Claudine DE LA ROCQUE
Chargée de mission
Démarches Territoriales
Tarn et Aveyron
claudine.delarocque@communesforestieres.org
06 19 33 34 36

Samuel PONT
Chargé de mission
Bois-énergie / Forêt
Pyrénées-Orientales
samuel.pont@communesforestieres.org
06 81 24 75 17

Hélène JIMENEZ
Salariée de l'association de l'Hérault
Chargée de mission
Bois énergie
helene.jimenez@communesforestieres.org
06 32 99 27 96

Mise à jour le 20 octobre 2016

Adresse de correspondance

Les Athamantes n°4 - 740, avenue des Apothicaires
34 090 MONTPELLIER

occitanie@communesforestieres.org - www.collectivitesforestieres-occitanie.fr